2011 – 113 du 22 février 2011

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET
DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

JEM-27-08-010

Décret n° _____/MFPRE/DGFP/DPME/SR

portant rectificatif aux décrets n°s :
- 2000-150 ; 2000-151 ; 2000-152 ; 2000-153 ; 2000-154 ; 2000-155 ; 2000-156 ; 2000-157 du 4 août 2000

VISAS :

D.G.B.

D.G.C.F.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

.....

.....

DECRETE :

Au lieu de :

Article 2 (ancien) : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de la radiation des intéressés et de la solde pour compter du 1er janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Lire

Article 2 (nouveau) : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 1er mars 1994 date de radiation des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Le reste sans changement

Brazzaville, le 22 février 2011

2011 – 113

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Brice Parfait KOLELAS

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public

Gilbert ONDONGO

La ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation.

Rosalie KAMA NIAMAYOUA

AMPLIATIONS :

PR	2
MFPRE/DPME	2
DGFP/SST	3
DPME/SR/SMECS	5
DGB	2
DGCF	2
MEPSA	5
INTERESSES	597
DOSSIERS	1791
SGG/BC	2/2411